La notion de "Prévention" est complexe dans le domaine de la santé et elle peut se définir sous différents aspects. Il convient de présenter plusieurs définitions de ce concept afin de percevoir une définition la plus complète et pertinente que possible.

 **Selon le "Traité de Santé Publique" chapitre 15 : Prévention et promotion de la santé de François BOURDILLLON, Gilles BRUCKER, Didier TABUTEAU édition Médecine-Sciences Flammarion :**

La notion de prévention décrit l'ensemble des actions, des attitudes et comportements qui tendent à éviter la survenue de maladies ou de traumatismes ou à maintenir et à améliorer la santé.

Il convient de distinguer :

*-* La prévention dite de **"protection"** qui est avant tout une prévention "de", ou "contre", laquelle se rapporte à la défense contre des agents ou des risques identifiés.

- La prévention dite **"positive"** voire universelle, du sujet ou de la population, sans référence à un risque précis, qui renvoie à l'idée de "promotion de la santé".

 **Selon le Rapport Flajolet , Annexe 1 la prévention : définitions et comparaisons :**

La prévention selon l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 1948 : *"*la prévention est l'ensemble des mesures visant à éviter ou réduire le nombre et la gravité des maladies, des accidents et des handicaps"

Il s'agit d’en  distinguer trois types :

**- La prévention primaire :** ensemble des actes visant à diminuer l'incidence d'une maladie dans une population et à donc réduire, autant que faire se peut les risques d'apparition de nouveaux cas. Sont par conséquent pris en compte à ce stade de la prévention les conduites individuelles à risque, comme les risques en terme environnementaux ou sociétaux.

**- La prévention secondaire :** est de diminuer la prévalence d'une maladie dans une population. Ce stade recouvre les actes destinés à agir au tout début de l'apparition du trouble ou de la pathologie afin de s'opposer à son évolution ou encore pour faire disparaître les facteurs de risque.

**- La prévention tertiaire :** qui intervient à un stade ou il importe de diminuer la prévalence des incapacités chroniques ou des récidives dans une population et de réduire les complications, invalidités ou rechutes consécutives à la maladie.

 **RS.GORDON en 1982, présente une classification de la prévention en trois parties :**

**- La prévention universelle** est destinée à l'ensemble de la population, quel que soit son état de santé. Fais donc partie intégrante de cette acceptation de la prévention les champs dits de l'éducation pour la santé qui insiste notamment sur les grandes règles d'hygiène.

**- La prévention sélective** s'exerce en direction de sous groupe de population spécifique : automobilistes, travailleurs en bâtiment, jeunes femmes etc. La promotion de l'activité physique ou la contraception constituent des exemples d'actions de prévention sélective.

**- La prévention ciblée** est non seulement fonction de sous groupes de la population mais aussi et surtout fonction de l'existence de facteurs de risque spécifiques à cette partie bien identifiée de la population (glycosurie chez les femmes enceintes)...

  **Une définition de la "prévention globale" entendue comme la gestion de son capital santé :**

Gestion active et responsabilisée par la personne de son capital santé dans tous les aspects de la vie. L’action de promotion de la santé, de prévention des maladies ou d'éducation thérapeutique est déclenchée par ou des professionnels. Une participation active de la personne ou du groupe ciblé est systématiquement recherchée.

Quatre actions types sont retenues pour une "prévention globale" :
**- Par les risques,**qui est celle mise en œuvre actuellement et concerne le champ sanitaire,
**- Par les populations,**dans une logique d'éducation à la santé entendue globalement,
**- Par les milieux de vie,**qu’il s'agit de rendre sains et favorables,
**- Par les territoires,**pour bénéficier de la connaissance et de la proximité du terrain et des populations.

 **Selon le glossaire de la Banque de Données en Santé Publique (BDSP) :**

**- Prévention :** Actions visant à réduire l'impact des déterminants des maladies ou des problèmes de santé, à éviter la survenue des maladies ou des problèmes de santé, à arrêter leur progression ou à imiter leurs conséquences. Les mesures préventives peuvent consister en une intervention médicale, un contrôle de l'environnement, des mesures législatives, financières ou comportementales, des pressions politiques ou de l'éducation pour la

**- Prévention primaire :**Actions visant à réduire la fréquence d'une maladie ou d'un problème de santé dans une population saine, par la diminution des causes et des facteurs de risque. L'incidence correspond à l'apparition de nouveaux cas.

**- Prévention secondaire :** Actions visant à la détection et au traitement précoce d'une maladie ou d'un problème de santé. La prévention secondaire consiste à identifier la maladie ou le problème de santé à son stade le plus précoce et à appliquer un traitement rapide et efficace pour en circonscrire les conséquences néfastes.

**- Prévention tertiaire :**Actions visant à réduire la progression et les complications de la maladie avérée ou d'un problème de santé. Elle consiste en mesures destinées à réduire les incapacités, les invalidités et les inconvénients et à améliorer la qualité de vie. La prévention tertiaire constitue un aspect important des soins médicaux et de réhabilitation.